



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 5 février 2010 au 3 décembre
2015[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Recommandation DOC-2010-17

Communication financière des sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats

Version consultée

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ [article L. 621-7 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Article 221-4 du règlement général](#) [↗](#)

∨ Liens

Communication financière par voie de presse écrite et diffusion de l'information réglementée par les sociétés

↘ [cotées sur un marché réglementé](#)



- ~~cotées sur un marché réglementé~~
Communications portant sur les données financières
- estimées

- Communications des sociétés sur leurs indicateurs
- financiers

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

